



AVIS RELATIF AUX MARCHÉS FINANCIERS

Activités des marchés financiers au Nouveau-Brunswick 2023-2024

12 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Placements au moyen de prospectus (hors fonds d'investissement)	3
Placements au moyen de prospectus sur fonds d'investissement et FNB	5
Capitaux mobilisés par les sociétés de développement économique communautaire et les coopératives	7
Analyse de marché	7
Marché dispensé du Nouveau-Brunswick – ventilation régionale	7
Modifications réglementaires	11
Examen des renseignements divulgués concernant les femmes siégeant aux conseils d'administration et occupant des postes de direction	11
Dispense relative au financement des émetteurs inscrits	12
Inscription	12
Résumé	14

RÉSUMÉ

Le présent avis donne un aperçu des marchés financiers du Nouveau-Brunswick ainsi que des aperçus de certaines activités, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

La croissance continue du marché dispensé du Nouveau-Brunswick correspond aux constatations présentées dans le *Rapport sur les marchés financiers* publié en novembre 2023. Voici les principales tendances relevées dans le présent avis :

- La dispense pour investisseurs qualifiés (voir la **note 1**) demeure la dispense de prospectus la plus utilisée^[1] :
 - Environ 99 % des capitaux levés sur le marché dispensé du Nouveau-Brunswick reposaient sur la dispense pour investisseurs qualifiés.
 - Les universités du Nouveau-Brunswick ont investi environ 45 millions de dollars, en s'appuyant sur la dispense pour investisseurs qualifiés.
 - L'investissement combiné effectué par les dix principaux investisseurs qualifiés du Nouveau-Brunswick a dépassé le milliard de dollars en 2024.
- En tout, cinq émetteurs basés au Nouveau-Brunswick ont collectivement recueilli environ 242 millions de dollars en 2024, tandis que les augmentations de capital des émetteurs variaient de 4 700 \$ à plus de 44 millions de dollars. La majorité de ces achats étaient visés par la dispense pour investisseurs qualifiés.

1. Une dispense de prospectus permet aux sociétés d'obtenir du capital sans préparer et déposer un prospectus officiel. Un prospectus est un document juridique détaillé qui décrit les activités, les aspects financiers, les risques et les conditions d'une offre de titres.

Note 1 : La dispense pour investisseurs qualifiés permet la distribution de titres à un investisseur qualifié, quel qu'en soit le montant, sans fournir les documents d'information requis sur l'émetteur. Il n'y a aucune limite au nombre d'achats ou au montant qui peut être réuni dans le cadre de la dispense applicable aux investisseurs qualifiés. Voir l'article 1.1 et le paragraphe 2.3(1) de la Norme canadienne 45-106 *Dispenses de prospectus* pour la liste des exigences à satisfaire afin d'être un investisseur qualifié.

Les graphiques qui suivent illustrent les dispenses de prospectus couramment invoquées par les émetteurs du Nouveau-Brunswick en 2023 et 2024.

Lors de l'interprétation de ces données, il est important de noter que les entreprises ne sont pas tenues de divulguer les montants recueillis lorsqu'elles se prévalent de la dispense pour émetteurs privés. Par conséquent, nous ne pouvons pas rendre compte de l'activité dans ce secteur des marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

Illustration 1a : Dispense invoquée par les émetteurs du Nouveau-Brunswick (à l'exclusion des investisseurs qualifiés)

Dispense	Année	Montant
45-106, art. 2.10 – Investissement d'une somme minimale	2023	0 \$
	2024	2 000 000 \$
45-106, art. 2.13 – Terrains pétrolifères, gazéifères et miniers	2023	25 000 \$
	2024	15 000 \$
45-106, art. 2.24 – Salariés, membres de la haute direction, administrateurs et consultants	2023	0 \$
	2024	0 \$
45-106, art. 2.5 – Parents, amis et partenaires	2023	654 200 \$
	2024	887 058 \$
45-110, para. 5(1) Inscription au financement participatif et dispenses de prospectus	2023	13 200 \$
	2024	2 350 \$
Autre (investisseur qualifié aux États-Unis)	2023	224 700 \$
	2024	50 000 \$

Illustration 1b : Faits saillants relatifs aux dispenses (investisseur qualifié)

Dispense	Année	Montant
45-106, art. 2.3 – Investisseur qualifié	2023	239 899 844 \$
	2024	244 480 453 \$

Illustration 1c : Total de toutes les dispenses invoquées par les émetteurs du Nouveau-Brunswick

Année	Montant
Total de 2023	240 816 944 \$
Total de 2024	247 434 861 \$

Tout au long de 2023 et en 2024, les conflits géopolitiques et les préoccupations au sujet d’une récession mondiale ont créé un environnement où les investisseurs sont prudents. De plus, la Banque du Canada et de nombreuses banques centrales du monde ont augmenté les taux d’intérêt pour lutter contre la menace d’une hausse de l’inflation. Ainsi, les emprunts sont devenus plus coûteux, augmentant les coûts de financement pour la conclusion d’accords et les exigences de rendement des investisseurs, et rendant plus difficile pour les émetteurs et les acheteurs de s’entendre sur les évaluations des titres. Par conséquent, l’activité générale de financement a été plus faible au cours de la période, car de nombreuses sociétés se sont abstenues des marchés financiers jusqu’à ce que les taux d’intérêt diminuent^[2].

Placements au moyen de prospectus (hors fonds d’investissement)

Le nombre de prospectus déposés en 2024 a légèrement augmenté, passant de 265 l’année précédente à 273, mais ce chiffre demeure inférieur aux niveaux enregistrés dans l’*Avis relatif aux marchés financiers 2020-2022*.

Cette tendance s’inscrit dans le même sens que celles observées dans d’autres administrations, car les entreprises misent de plus en plus sur le marché dispensé et d’autres modes de financement sans prospectus.

Les dépôts de prospectus au Nouveau-Brunswick ont englobé un large éventail de secteurs d’activité, notamment l’agriculture, l’exploitation minière, l’immobilier, le transport, le pétrole et le gaz et les services financiers.

2. Federal Reserve Board, *Monetary Policy and Exchange Rates during the Global Tightening* (Politique monétaire et taux de change dans un contexte de resserrement mondial) (Washington, DC: Federal Reserve Board, 2024).

Illustration 2a : Ventilation par secteur d'activité (excluant les fonds d'investissement)

Secteur d'activité	Année	Montant
Services d'hébergement et de restauration	2023	33 598 \$
	2024	20 000 000 \$
Arts, spectacles et loisirs	2023	0 \$
	2024	200 000 \$
Construction	2023	320 000 \$
	2024	206 000 \$
Finance et assurances	2023	643 716 252 \$
	2024	1 025 271 148 \$
Soins de santé et aide sociale	2023	3 497 340 \$
	2024	26 974 205 \$
Produits industriels	2023	8 132 998 \$
	2024	50 000 \$
Information et industries culturelles	2023	52 277 161 \$
	2024	20 065 000 \$
Ressources naturelles juniors – exploitation minière	2023	614 018 \$
	2024	0 \$
Gestion de sociétés et d'entreprises	2023	9 109 230 \$
	2024	38 753 805 \$
Secteur manufacturier	2023	7 593 697 \$
	2024	45 873 152 \$
Extraction minière, exploitation en carrière et pétrole et gaz	2023	44 517 735 \$
	2024	158 255 490 \$
Services professionnels, scientifiques et techniques	2023	26 500 659 \$
	2024	58 916 802 \$
Immobilier, location et crédit-bail	2023	154 099 871 \$
	2024	199 116 870 \$
Commerce de détail	2023	59 281 621 \$
	2024	40 800 000 \$
Transport et entreposage	2023	27 000 000 \$
	2024	302 050 \$
Services publics	2023	35 589 338 \$
	2024	80 261 927 \$
Commerce de gros	2023	20 000 801 \$
	2024	30 500 250 \$
Autre	2023	17 884 752 \$
	2024	251 000 \$

Placements au moyen de prospectus sur fonds d'investissement et FNB

En 2023, 3 958 prospectus de fonds d'investissement ont été déposés au Nouveau-Brunswick. Le nombre de dépôts est passé à 4 289 en 2024. En raison de la commodité et de l'innovation croissante des produits, à long terme, le nombre de produits de financement offerts aux Canadiens a connu une croissance constante.

Illustration 3 : Type d'offres

Tendances	Année	Montant
Fonds d'investissement	2023	593 158 914 \$
	2024	1 326 816 780 \$
Émetteur (autre que les fonds d'investissement)	2023	1 110 169 865 \$
	2024	1 730 786 755 \$
Total de 2023		1 703 328 779 \$
Total de 2024		3 057 603 534 \$

Les illustrations 4 a à c soulignent les exemptions sur lesquelles les entreprises du Nouveau-Brunswick se sont appuyées pour mobiliser des capitaux en 2023 et 2024. Ces données soulignent l'importance de la dispense pour les investisseurs qualifiés pour les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Pour fournir un contexte supplémentaire, la plupart des investisseurs qualifiés au Nouveau-Brunswick sont des fonds d'investissement.

Illustration 4a : Dispenses invoquées par tous les émetteurs ayant effectué une opération de placement au Nouveau-Brunswick (à l'exclusion des investisseurs qualifiés)

Dispense	Année	Montant
45-106, art. 2.1 – Placement de droits	2023	4 500 \$
	2024	0 \$
45-106, art. 2.10 – Investissement d'une somme minimale	2023	64 560 188 \$
	2024	26 723 500 \$
45-106, art. 2.12 – Acquisition d'actifs	2023	9 499 998 \$
	2024	0 \$
45-106, art. 2.13 – Terrains pétrolifères, gazéifères et miniers	2023	707 978 \$
	2024	130 293 \$
45-106, art. 2.14 – Titres émis en règlement d'une dette	2023	0 \$
	2024	128 074 \$
45-106, art 2.19 – Investissement additionnel dans un fonds d'investissement	2023	100 000 \$
	2024	322 000 \$
45-106, art. 2.5 – Parents, amis et partenaires	2023	586 500 \$
	2024	1 112 734 \$
45-106, para. 2.9(2.1) – Notice d'offre	2023	5 092 044 \$
	2024	8 273 172 \$
45-106, art. 5A.2 – Dispense pour financement de l'émetteur coté	2023	3 306 262 \$
	2024	2 799 998 \$
45-110, para. 5(1) – Dispense de l'obligation de prospectus en faveur des émetteurs	2023	26 687 \$
	2024	38 080 \$
45-505 – Dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants	2023	9 198 \$
	2024	0 \$

Illustration 4b : Faits saillants relatifs aux dispenses (investisseur qualifié)

Dispense	Année	Montant
45-106, art. 2.3 – Investisseur qualifié	2023	1 619 435 325 \$
	2024	3 018 075 695 \$

Illustration 4c : Total de toutes les dispenses invoquées par tous les émetteurs ayant effectué une opération de placement au Nouveau-Brunswick

Année	Montant
Total de 2023	1 703 328 779 \$
Total de 2024	3 057 603 534 \$

CAPITAUX MOBILISÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE ET LES COOPÉRATIVES

Une société ou coopérative de développement économique communautaire (**CDEC**) est une entreprise locale qui recueille des fonds à des fins communautaires-économiques définies en vendant des actions (ou d'autres titres admissibles) à des investisseurs du Nouveau-Brunswick. Un groupe local de dirigeants et d'administrateurs contrôle les fonds et les dirige vers le développement au sein de leurs communautés.

Pour les Néo-Brunswickois, les CDEC représentent une possibilité de canaliser leurs investissements dans leur économie locale et d'obtenir un crédit d'impôt du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour leur investissement^[3].

Depuis la création du programme CDEC, quatre CDEC ont reçu des lettres de non-objection de la Commission. Bien que la Commission n'ait émise aucune lettre de non-objection au cours de la période de rapport 2023-2024, nous continuons de soutenir les émetteurs actuels et éventuels de CDEC.

ANALYSE DE MARCHÉ

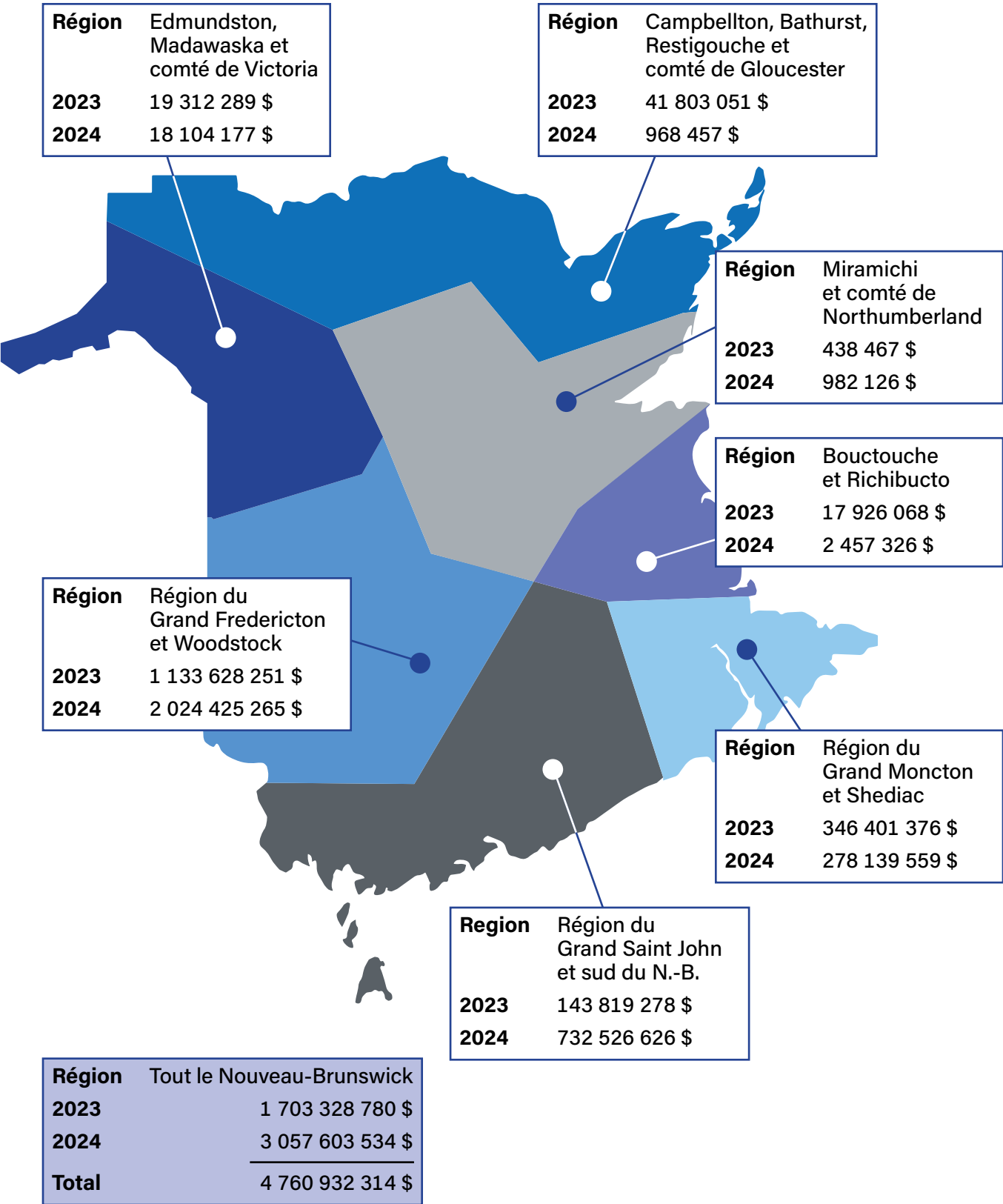
Marché dispensé du Nouveau-Brunswick – ventilation régionale

L'activité d'investissement au Nouveau-Brunswick demeure principalement concentrée dans la région sud de la province, une tendance qui a peu varié au cours des dernières années. Toutefois, en 2024, Fredericton et Saint John ont connu une hausse notable des flux d'investissement, ce qui coïncide avec la décision de la Banque du Canada de commencer à réduire les taux d'intérêt en juin. Au cours du reste de l'année, le taux directeur a été réduit cinq fois, atteignant 3,25 % à la fin de l'année, l'inflation s'étant refroidie et le ralentissement économique a émergé. Ce changement de politique monétaire a rendu les investissements traditionnels à revenu fixe moins attrayants, incitant les investisseurs à rechercher d'autres possibilités^[4].

3. Consulter le [Programme CDEC | Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick](#).

4. Pinnacle Wealth, *Why Canadians Are Investing in the Exempt Market in 2024: Key Trends and Insights* (Pourquoi les Canadiens investissent dans le marché dispensé en 2024 : principales tendances et perspectives).

Illustration 5 : Montant des achats au Nouveau-Brunswick par région



Emplacement des émetteurs

Les frontières provinciales et nationales ne semblent pas être un obstacle à la formation de capital. De nombreuses entreprises à l'extérieur du Nouveau-Brunswick amassent des capitaux dans la province. Comme l'illustre ce graphique et les tableaux suivants, les acheteurs du Nouveau-Brunswick ont eu accès à des possibilités dans des entreprises du Nouveau-Brunswick et ont acheté des titres émis par des entreprises dans d'autres provinces canadiennes et à l'étranger.

Illustration 6a : Siège social des émetteurs – au Canada

Emplacement	Année	Montant
Alberta	2023	94 728 121 \$
	2024	201 378 785 \$
Colombie-Britannique	2023	76 187 423 \$
	2024	103 925 955 \$
Manitoba	2023	2 000 000 \$
	2024	0 \$
Nouveau-Brunswick	2023	195 520 431 \$
	2024	202 546 819 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	2023	8 000 000 \$
	2024	8 000 000 \$
Nouvelle-Écosse	2023	34 097 256 \$
	2024	41 218 584 \$
Ontario	2023	622 388 770 \$
	2024	1 117 687 755 \$
Québec	2023	241 725 518 \$
	2024	236 320 705 \$
Saskatchewan	2023	22 355 680 \$
	2024	6 028 929 \$

Illustration 6b : Siège social des émetteurs à l'extérieur du Canada (émetteurs étrangers)

Emplacement	Année	Montant
À l'étranger (hors Canada)	2023	406 325 580 \$
	2024	1 140 496 001 \$

Illustration 6c : Siège social des émetteurs – Canada et à l'étranger

Année	Montant
Total de 2023	1 703 328 779 \$
Total de 2024	3 057 603 534 \$

Où les émetteurs du Nouveau-Brunswick trouvent-ils des capitaux d'investissement?

Les entreprises du Nouveau-Brunswick recueillent des capitaux en vendant leurs titres à des acheteurs non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi en accédant à d'autres marchés au Canada et à l'étranger.

Illustration 7 : Emplacements des acheteurs

Pays	Emplacement	2023	2024
Canada	Tous	239 820 612 \$	246 592 614 \$
	Alberta	1 594 100 \$	245 000 \$
	Colombie-Britannique	14 388 817 \$	25 500 000 \$
	Nouveau-Brunswick	193 649 249 \$	204 462 001 \$
	Terre-Neuve-et-Labrador	15 000 \$	0 \$
	Nouvelle-Écosse	20 293 588 \$	13 444 113 \$
	Ontario	2 226 108 \$	175 500 \$
	Québec	7 653 750 \$	2 766 000 \$
États-Unis	Tous	915 133 \$	0 \$
	Maine	130 000 \$	0 \$
	Maryland	263 968 \$	0 \$
	New York	100 000 \$	0 \$
	Texas	11 700 \$	0 \$
	Virginie	13 500 \$	0 \$
	Washington	395 964 \$	0 \$
Asie-Pacifique		31 200 \$	0 \$
Europe		0 \$	150 000 \$
Amérique du Sud et Caraïbes		50 000 \$	692 247 \$
Total		240 816 944 \$	247 434 861 \$

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Examen des renseignements divulgués concernant les femmes siégeant aux conseils d'administration et occupant des postes de direction

Au cours de la dernière décennie, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) ont procédé à des examens annuels de la diversité des administrateurs et des dirigeants de certaines sociétés canadiennes cotées en bourse. À l'automne 2024, les ACVM ont publié la dixième édition de leur rapport annuel fondé sur les divulgations requises en vertu de l'Annexe 58-101A1 de la Norme canadienne 58-101 *sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*. Le rapport souligne les principales tendances en matière de représentation des femmes au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction. Notamment, les ACVM ont annoncé qu'elles s'attendaient à ce qu'il s'agisse de la dernière année de l'examen annuel en vertu du cadre actuel.

Illustration 8 : Faits saillants des conclusions de la 10^e année

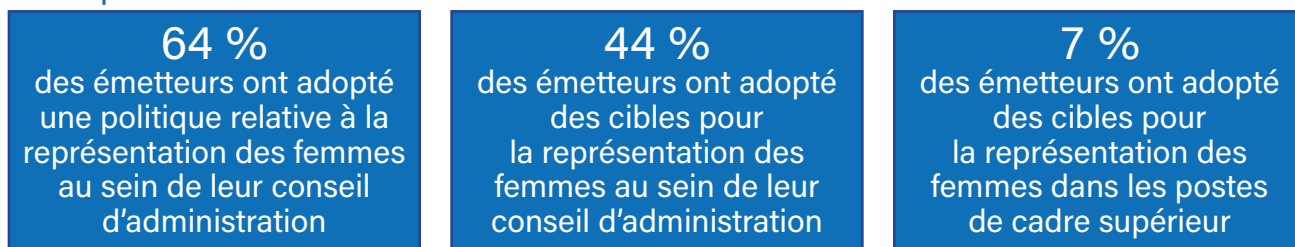
Sièges au conseil d'administration



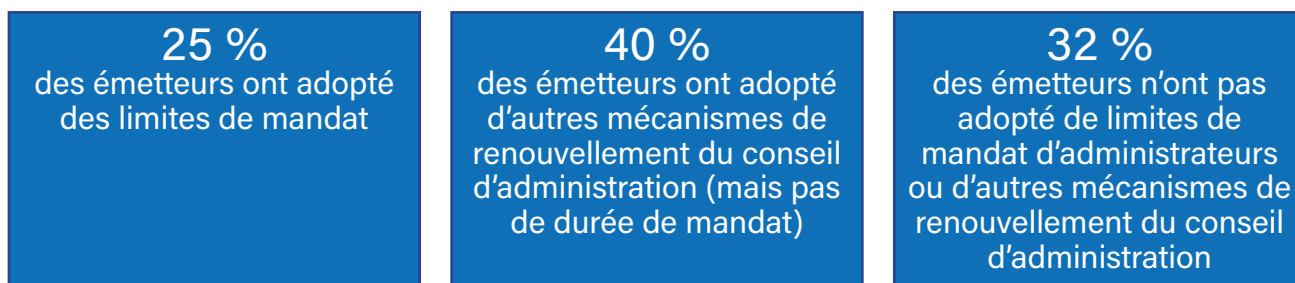
Postes de cadre supérieur



Politiques et cibles



Limites de mandat



À l'avenir, les ACVM entendent examiner d'éventuels changements aux exigences de divulgation liées à la diversité, comme il est indiqué dans leur avis d'avril 2023 et leur demande de commentaires sur les modifications proposées à la Norme canadienne 58-101 et à l'Instruction générale canadienne 58-201^[5].

Dispense relative au financement des émetteurs inscrits

La dispense relative au financement des émetteurs inscrits est entrée en vigueur le 21 novembre 2022. Elle offre un moyen plus efficace de mobiliser des capitaux aux émetteurs assujettis qui ont des titres cotés à une bourse canadienne et qui ont satisfait à leurs obligations d'information continue. Vingt-trois émetteurs ont invoqué la dispense au cours de la période visée par le rapport, recueillant plus de 6 millions de dollars.

Cette dispense vise à réduire les coûts pour les émetteurs qui mobilisent de plus petits montants de capital par l'entremise des marchés publics en simplifiant les exigences d'information pour les émetteurs. La dispense relative au financement des émetteurs inscrits permet aux émetteurs de recueillir le plus élevé des montants suivants : 5 millions de dollars, soit 10 % de la capitalisation boursière de l'émetteur, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars par année^[6]. La dispense relative au financement des émetteurs inscrits permet également aux investisseurs particuliers d'accéder à un plus large éventail d'options d'investissement.

Inscription

L'inscription est un aspect clé de la réglementation des marchés financiers. Les données d'inscription nous permettent de connaître le nombre de personnes et d'entreprises autorisées à offrir des services de conseil ou de négociation de valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. Les données ci-dessous illustrent les différentes catégories de personnes inscrites et leur participation aux marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

5. En avril 2025, les ACVM ont annoncé qu'elles interrompaient leurs travaux sur les changements apportés aux exigences de divulgation liées à la diversité. Consulter le document intitulé [*Les ACVM font le point sur leur approche relative aux projets concernant l'information fournie sur le changement climatique et la diversité*](#).
6. Conformément à l'ordonnance générale concertée 45-935 *relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement pour les émetteurs inscrits*, depuis le 15 mai 2025, les émetteurs peuvent recueillir le montant le plus élevé entre 25 millions de dollars ou 20 % de leur valeur marchande totale, jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars sur une période de 12 mois.

Illustration 9 : Nombre d'entreprises par catégorie^{7]}

Nous avons constaté une augmentation des catégories de courtier sur le marché dispensé, de courtier de fonds communs de placement et de gestionnaire de portefeuille depuis le dernier avis.

Catégorie	2023	2024
Courtier sur le marché dispensé	247	257
Courtier en investissement	114	114
Gestionnaire de fonds d'investissement	31	32
Courtier de fonds communs	50	52
Gestionnaire de portefeuille	223	232
Courtier en exercice restreint	11	9
Gestionnaire de portefeuille en exercice restreint	4	5
Courtier en plans de bourses d'études	6	6
Total général	508	517

Illustration 10 : Nombre d'entreprises et de succursales

Année	Succursales
2023	488
2024	489

7. Une entreprise peut être inscrite dans plus d'une catégorie.

Illustration 11 : Catégorie d'inscription^[8]

Catégorie d'entreprise	Catégorie individuelle	2023	2024
Courtier sur le marché dispensé	Responsable de la conformité	232	245
	Représentant de courtier	1 268	1 348
Courtier en investissement	Responsable de la conformité	118	117
	Représentant de courtier	7 573	7 887
Gestionnaire de fonds d'investissement	Responsable de la conformité	28	30
Courtier de fonds communs	Responsable de la conformité	46	47
	Représentant de courtier	3 679	3 706
Gestionnaire de portefeuille	Responsable de la conformité	212	219
	Représentant-conseil	1 896	1 988
	Représentant-conseil adjoint	341	361
Courtier en exercice restreint	Responsable de la conformité	9	5
	Représentant de courtier	4	0
Gestionnaire de portefeuille en exercice restreint	Responsable de la conformité	3	4
	Représentant-conseil	12	14
	Représentant-conseil adjoint	2	0
Courtier en plans de bourses d'études	Responsable de la conformité	4	4
	Représentant de courtier	79	56
Personne désignée responsable	Personne désignée responsable	480	496
Total général		14 735	15 212

RÉSUMÉ

D'après les statistiques contenues dans cet avis, on peut affirmer sans risque que le marché dispensé représente toujours une part importante de l'activité sur les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Bien que l'activité ait diminué dans de nombreux secteurs, il semble que les niveaux d'activité reviennent à des niveaux comparables à ceux d'avant 2020.

8. Une personne peut être inscrite dans plus d'une catégorie. Voir [Comprendre l'inscription](#) (ACVM) pour de plus amples informations sur les différentes catégories d'inscriptions.